



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Module 1/8 -

Economie sociale

- Chapitre 4/18 -

Spécificités sectorielles et fonctionnelles de l'économie sociale

Auteur : Michel Garrabé

2007



Education and Culture DG

Tempus

Le secteur de l'économie sociale comprend de nombreuses activités (éducation, santé, solidarité, environnement, tourisme...). Ces activités donnent lieu à des prestations avec ou sans contreparties monétaires. L'intérêt de réfléchir à une typologie des catégories composant ce secteur correspond au besoin d'en comprendre les contraintes et les modalités de fonctionnement. Nous retiendrons une double classification sectorielle et fonctionnelle. L'analyse sectorielle nous permettra d'organiser les OESS par rapport à leur participation à l'économie marchande. L'approche fonctionnelle de spécifier, comme le qualificatif l'indique, les différentes fonctions spécifiques du secteur.

I. LES SPECIFICITES SECTORIELLES

Il existe plusieurs types de classifications¹ sectorielles. De notre point de vue les organisations d'économie sociale peuvent être classées en quatre sous-secteurs.

A. LE SOUS-SECTEUR MARCHAND CONCURRENTIEL ET SOLIDAIRE (MCS)

C'est le sous-secteur où l'on rencontre les Mutuelles et les Coopératives, des associations du secteur sanitaire et social, du tourisme social, etc...toutes activités soumises à la concurrence avec le secteur privé. Comme nous le soulignerons plus loin² cela contraint les OESS à des « pratiques gestionnaires » compatibles avec leur survie.

Cependant cela ne suffit pas à les assimiler avec de simples entreprises privées.

Dans la typologie proposée ici, les termes concurrentiel et solidaire sont volontairement associés. La concurrence concerne les contraintes d'organisation, de prix, d'information et de publicité, il s'agit bien d'un secteur concurrencé, et la solidarité les pratiques internes et externes, en particulier, les rapports vis à vis des adhérents et des bénéficiaires, qui ne sont pas considérés comme de simples clients.

Les entreprises d'économie sociale du sous secteur marchand concurrentiel et solidaire présentent plusieurs types de spécificités de gouvernance. Tout d'abord, elles conservent, en particulier, leurs principes de non lucrativité (bien qu'elles fassent nécessairement des bénéfices pour survivre) et d'autre part, leur organisation de la décision démocratique (une personne, une voix).

Elles présentent également des spécificités fonctionnelles, les bénéficiaires ne sont pas assimilés (en principe) à de simples clients. Les formules publicitaires d'une mutuelle d'assurance française du secteur (MAIF), qui se présente comme « un assureur militant » propose d'en souligner la différence. Et de fait le contenu de certains contrats mais aussi les modalités concrètes de fonctionnement (dans le traitement des dossiers) attestent du souci de ne pas considérer le client comme potentiellement fraudeur (situation classique d'asymétrie d'information en concurrence imparfaite).

Il reste que le développement de la mondialisation et l'agressivité concurrentielle dans les domaines de la production (de services financiers et d'assurance en particulier) font que ces comportements « militants » risquent de devenir de plus en plus difficiles pour les entreprises de ce secteur, jusqu'à faire que l'expression ne soit plus qu'un masque marketing.

¹ D'Amours M. (2002) : Economie et Solidarités Québec 1-2/2002

² voir infra Economie Sociale Théorique (chap 6 à 11).

B. LE SOUS-SECTEUR MARCHAND NON CONCURRENTIEL ET SOLIDAIRE (MNCS)

On peut regrouper, à l'intérieur de cette classe, les structures exerçant une activité d'échange marchand mais dans des **conditions abritées** de la concurrence, du fait par exemple, de leur localisation (enclavement territorial), de l'insuffisance de la demande solvable (non rentabilité), ou de l'exercice d'une mission déléguée (sport). C'est le cas d'un certain nombre d'associations sociales, culturelles ou sportives par exemple.

Nous retrouvons dans ce cas, le caractère monétaire de la transaction mais hors des contraintes de la compétition. Le risque classique de cette situation est la pratique d'un prix discriminant pour confisquer les rentes de consommation. Ce risque est en principe écarté par la vocation de solidarité de l'activité.

Un autre risque plus réel par contre, est que l'absence de référence concurrentielle, élimine les exigences d'organisation et de rationalité, dans la production, ce risque est d'autant plus fort que les gestionnaires n'ont pas toujours la formation de professionnels. Il en résulte que beaucoup d'organisations de ce sous secteur sont mal gérées, et la conséquence est le plus souvent soit le déficit, couvert par une subvention, soit l'augmentation tarifaire que ne justifie pas l'amélioration du service.

A ces réserves près, les bénéficiaires sont de toute façon gagnants, dans la plupart des cas, du fait que l'existence de bénévoles diminue les coûts de production des services³ et permet donc ce que nous nommons un surplus de solidarité.

C. LE SOUS-SECTEUR SOLIDAIRE HORS MARCHAND PAR INSOLVABILITE (SHMI)

A partir de cette catégorie, nous distinguerons des organisations se situant hors marché. Cette catégorie regroupe, notamment, les ONG caritatives et les associations de secours et d'entraide, ainsi que celles de la défense des droits par exemple.

Ici il n'y a pas échange monétaire, bien que les services rendus pourraient par nature avoir un prix. C'est le cas des organisations dispensant des biens alimentaires, des services de logement ou des prestations de soins (« les restaurants du cœur » ou le « secours populaire » en France). Les biens et services proposés pourraient faire l'objet d'un prix. Rien techniquement ne s'y oppose.

La différence avec la catégorie précédente vient du fait que « l'abri concurrentiel » de ce sous secteur, n'est pas lié à des raisons géographiques ou à une mission publique, mais à l'insolvabilité totale des bénéficiaires pour des raisons d'exclusion économique et sociale. Dès lors le recouvrement d'un paiement est praticable économiquement (condition de divisibilité satisfaite), mais socialement impossible.

Le financement de ces organisations sera assuré par les dons et les subventions. Logiquement les politiques sociales contribuant à la réinsertion en accroissant la solvabilité générale devraient contribuer à la réduction de la place de ce sous secteur. Dans les pays du sud ce secteur joue un rôle considérable sur la cohésion sociale et le maintien des forces productives.

D. LE SOUS SECTEUR SOLIDAIRE HORS MARCHAND PAR NATURE (SHMN)

C'est le domaine privilégié de la production démocratique (civique), mais aussi de la protection de l'environnement, ou de la défense de valeurs culturelles ou patrimoniales, du fait de l'action des associations confessionnelles ou « convictionnelles ».

³ voir infra : chap 26 Mesure de l'utilité sociale.

Les associations confessionnelles sont ici entendues du point de vue de leur action religieuse, ce qui implique, non pas une action sociale, mais sociétale. Il s'agit d'associations relatives à la pratique d'un culte par exemple. Il existe, bien sûr, des associations relevant d'une confession mais dont les pratiques ne sont confessionnelles. C'est le cas du Secours Catholique en France, ou du Croissant Rouge dans les pays musulmans.

Les associations convictionnelles relèvent de la défense de valeurs politiques ou civiques. Le recours à un néologisme n'est pas la meilleure des façons de nommer, mais le but ici est de souligner une différence avec les valeurs religieuses (qui relèvent aussi en soi d'une conviction). Le terme de civique possible pour exprimer la même idée, restant insuffisant à exprimer le politique.

Nous retrouvons dans ce sous secteur des organisations dont les buts pour être rattachés à des valeurs communes n'en sont pas moins extrêmement différents, le religieux nous l'avons dit mais aussi la défense des droits, humains, voire non humains, la défense des patrimoines historique et naturel, mais encore la défense de convictions surprenantes parfois (les OVNI font l'objet de très nombreuses associations).

Ce sous secteur est socialement très important. Il est le lieu de l'expression démocratique des libertés de convictions par excellence, mais aussi un lieu d'organisation des échanges favorable au développement du lien social.

Remarque

On constate que l'ensemble des sous-secteurs, distingués dans notre classification, propose deux types de contributions. L'une, dont l'objet est la satisfaction immédiate d'un besoin, et l'autre la participation à la constitution des stocks de capitaux multiples nécessaires au développement et à la croissance durable. La différence entre ces deux contributions, tient non pas à la nature des services ou des biens produits mais à la nature de leur affectation.

II. LES SPÉCIFICITÉS FONCTIONNELLES DE L'ESS

Le secteur de l'ESS partage avec les secteurs public et privé les fonctions de production et d'accumulation de richesse ou d'emplois. En plus de cette **production économique**, dont nous précisons les caractéristiques ultérieurement⁴, ce secteur présente un certain nombre de **fonctions spécifiques**. Celles-ci en font l'originalité et l'importance du point de vue de l'émergence des conditions du développement et de la croissance, ainsi que des politiques qui les accompagnent. L'ensemble des fonctions de ces organisations contribue à la production de ce que nous avons appelé l'utilité sociale.

A. LA FONCTION DE PRODUCTION SOCIÉTALE ET DE RÉSILIENCE

Cette fonction est centrale. Elle concerne la capacité des organisations sociales à générer du capital social. Nous précisons plus loin le contenu de cet ensemble d'actifs⁵, mais disons qu'il s'agit de réseaux de liens sociaux et des règles et valeurs qu'ils portent. Ces réseaux génèrent la production d'actifs multiples comme le savoir et la santé, mais aussi des actifs sociétaux comme l'insertion, la confiance, la cohésion sociale, la citoyenneté, qui contribuent directement ou indirectement au développement.

⁴ infra chap 23.

⁵ Infra chap 25.

Certains de ces actifs sont également produits par les autres secteurs, public et privé, c'est notamment le cas des actifs santé ou éducation, cependant les individus concernés ainsi que les rapports de production sont ici différents. Pour les acteurs, il s'agit de personnes que le marché ignore et que les politiques, trop globales ou trop lentes, peinent à considérer. Pour les rapports de production, il s'agit de processus alliant proximité et personnalisation, tant au niveau des rapports internes à l'organisation (rapport adhérents-gestionnaires ou gestionnaires-salariés), qu'au niveau des rapports externes (rapports producteurs-clients ou rapports prestataires-bénéficiaires).

Une des caractéristiques, peut être la plus importante, de la production sociale de ce secteur est la production de capacités⁶ ou d'autonomie, qui est la sienne. Cette fonction est capitale car elle est une production « d'intermédiation » entre des acteurs en situation de handicap (sous toutes ses formes, physique, sociale, économique ou psychologique) et la production de biens et services auxquels ils sont en droit d'accéder. Sans cette production d'autonomie il n'y a pas d'accès aux biens, il n'y a ni liberté, ni marché, ni justice, pour eux.

C'est à ce titre que cette production sociale peut contribuer directement à la résilience individuelle et collective. Dans notre acception, la résilience est la capacité à rebondir après un stress économique et social, au niveau individuel, ou la faculté de récupération d'une société après une catastrophe. Ce stress peut être vécu à titre individuel, exclusion temporaire ou durable, mais il peut aussi concerner un groupe. Les OESS en réorganisant l'accès au social et à l'économique favorisent l'effet de résilience.

B. LA FONCTION DE RECEPTIVITE ET D'ALERTE

Les organisations de l'économie sociale, en particulier les associations, sont, du fait de leur proximité, de leur plasticité, et de leur mobilité, au contact des noyaux sociaux que sont les familles, les groupements informels voire les individus eux-mêmes.

En tant que structures et qu'acteurs immergés dans le tissu social de la société civile, ces organisations de l'ESS, jouent un rôle d'identification de difficultés rencontrées par les acteurs.

Par la réceptivité qui est la leur, elles fonctionnent comme autant de « capteurs » des besoins et des malaises sociaux. Ces structures sont en résonance du besoin social, qu'elles contribuent à identifier et ensuite à signaler.

La fonction d'identification est une véritable fonction de « traduction » du besoin social, à partir de véritables signes « cliniques » sociétaux, directement liés le plus souvent, au relâchement du lien social et des valeurs qu'il porte. Quels que soient les facteurs cachés de ce relâchement, pré délinquance, exclusion, misère, le problème est essentiellement économique.

Par cette fonction les OESS peuvent percevoir, identifier, décoder, et transmettre une information aux pouvoirs publics avant que la situation ne s'aggrave dangereusement.

C. LA FONCTION DE REACTIVITE ET DE REPONSE A L'URGENCE

Une autre fonction, complémentaire de la fonction de réceptivité est la fonction de réactivité. Il s'agit dans ce cas, de la capacité de présence immédiate lorsqu'une difficulté sanitaire, économique ou encore sociale apparaît. Cette fonction s'apprécie en contre point de la traditionnelle inertie administrative. L'administration peine en général à coller à l'évènement.

⁶ La capacité s'analyse comme une capacité d'accès : voir infra, chap 24.

Cette qualité de **réactivité** de certaines structures, ciblées, mobiles, adaptables, actives ou en veille, représente un avantage de flexibilité, minimisant les temps de réponse aux besoins sociaux surgissant d'une situation imprévue ou insuffisamment anticipée.

Les ONG « urgentistes » sont emblématiques de cette fonction, mais la plupart des structures existantes présentent cette capacité. De plus les procédures de constitution d'une association sont souvent très simples. En droit français, il s'agit d'une simple déclaration, sous réserve de respect de conditions non exigeantes. Cela suffit après publicité, à conférer la personnalité morale à un groupement minimum de personnes.

De telle sorte que dès qu'un problème concernant quelques personnes apparaît, une structure peut être immédiatement créée, pour y répondre.

Réactivité ne signifie pas obligatoirement ni compétence, ni moyens mais présence. Ce qui déjà est un atout dans l'approche de la question sociale posée.

D. LA FONCTION DE MOBILISATION ET DE CONCERNEMENT

Le maillage social et le fonctionnement en réseaux horizontaux ou verticaux, favorisent la mobilisation des acteurs sociaux mais aussi des décideurs et de l'opinion.

Ainsi lorsque une association par exemple identifie un problème social (isolement social, pré délinquance, atteintes aux droits humains...), le caractère d'imbrication structurelle (réseaux d'organisations), ou d'imbrication sociale (concernement de catégories sociales différentes, voire d'acteurs vivant dans des pays différents), font que la diffusion de l'information et son relais par les médias (eux-mêmes impliqués dans des réseaux) atteint les citoyens non seulement au niveau national mais également, selon les circonstances, au niveau international, et peut construire ou modifier une opinion.

Ce mécanisme se déroule ainsi :

- tout d'abord les organisations sociales organisent la **publicité** des faits sociaux (sociétaux) en contradiction avec les valeurs revendiquées ou les politiques affichées ;
- ensuite, ces faits contribuent à la **prise de conscience** de l'ensemble des médias et des opinions publiques concernées ;
- ce qui peut entraîner la **réaction de ces opinions publiques** avec comme effet d'affecter la confiance dans les institutions ;
- enfin de cette perte de confiance peut résulter **une sanction** électorale (en configuration démocratique), ou une mobilisation plus ou moins formelle.

De ce point de vue cette fonction de mobilisation-concernement, en informant sur les dysfonctionnements des politiques sociales, notamment, peut contribuer à réduire le capital social, du fait de la perte de confiance qui peut en résulter vis-à-vis de l'Etat. Alors que, par ailleurs, cela accroît la confiance dans les structures de l'économie sociale.

E. LA FONCTION D'ARTICULATION OU D'INTERMEDIATION

Le secteur de l'ESS⁷ est souvent à l'interface de la société civile, dont il fait partie et dont il est le témoin privilégié, du secteur privé marchand, et des organisations publiques, dans la mise en œuvre des politiques sociales particulièrement.

Cette situation favorise l'exercice d'une autre de ses fonctions, une fonction d'encre, d'expérimentation et d'articulation des politiques publiques. Les OESS jouent le rôle de relais technique pour tester des moyens d'action ou contribuer à l'élaboration de politiques sociales.

⁷ Cela concerne une grande partie de ses structures.

Cette fonction ne correspond, naturellement, qu'à des situations particulières, et ne concerne pas toutes les structures dans la réalité, bien que toutes soient potentiellement qualifiées pour cela.

Dans le domaine de l'insertion ou du développement social urbain, dans les domaines de la santé et de la formation (des femmes par exemple), ou encore du crédit, les pouvoirs publics, en collaboration avec les associations locales, soit confortent des expériences locales en les subventionnant soit chargent les OESS de la mise en place d'actions expérimentales destinées à tester des mécanismes d'incitation ou à corriger directement certaines situations.

Mais leur rôle ne se borne pas seulement à une contribution lors de l'élaboration de telles politiques, ces organisations sont ensuite un rouage important de leur mise en oeuvre et de leur évaluation.

F. LA FONCTION D'INNOVATION SOCIALE

Le secteur de l'économie sociale est souvent le lieu d'une certaine innovation économique, sociale et institutionnelle.

Cette fonction d'innovation contribue à la promotion d'autres formes d'organisation, que les sociétés de capitaux, articulant l'économique et le social.

Les exemples d'innovation sociale sont très nombreux. Ils concernent notamment l'organisation de la production, les modalités d'accès au crédit, ou encore l'organisation de la commercialisation. On peut proposer les distinctions suivantes.

1. Innovation relative aux biens et services

- redécouverte et valorisation des biens "en voie de disparition"
- nouveaux services de proximité.
- labels régionaux...

2. Innovation relative aux publics concernés

- sans papiers,
- SDF
- femmes victimes conjugales...

3. Innovation relative aux types de financement

- microfinance,
- réseaux d'épargne solidaire,
- placements éthiques...

4. Innovation relative aux techniques de production

- les méthodes d'accompagnement global des personnes en voie d'insertion
- les méthodes d'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie...

5. Innovation relative aux méthodes de commercialisation

- les réseaux d'échanges de savoirs (RES),
- les systèmes d'échanges locaux (SEL),
- les circuits courts (paniers des jardins)
- commerce éthique...

6. Innovation institutionnelle relative aux modes de gouvernance

- contrats de prestations améliorées,
- les unions d'économie sociale
- les coopératives d'emplois et d'activités
- les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- les coopératives hospitalières de médecins et le réseau coopératif de santé
- les coopératives de consommation liées au multimédia etc.....

G. LA FONCTION DE PRESERVATION D'IDENTITE

Après la présentation de la fonction précédente d'innovation sociale, parler de préservation d'identité pourrait apparaître contradictoire. Il n'en est rien. L'innovation peut (et doit ?) s'articuler autour d'éléments stables identitaires comme des valeurs ou des pratiques.

En fait le secteur joue un rôle déterminant dans la préservation de l'identité territoriale par son action en faveur du développement local, par la préservation des activités de proximité, par la préservation des actifs naturels historiques et culturels, ainsi que la construction de formes institutionnelles comme les labels locaux notamment.

La préservation d'identité n'a rien à voir avec un conservatisme figé d'une situation donnée, elle est plutôt, le plus souvent, une conception dynamique du changement à l'intérieur d'une permanence, que constituent le cadre de vie, les valeurs et les relations sociales locales.

La préservation de l'identité territoriale s'accompagne souvent de la défense du patrimoine local. Dans ce domaine beaucoup d'associations jouent un rôle considérable. On peut citer en particulier :

- des associations de défense de l'**identité historique** d'un territoire (restauration-entretien de bâtiments historiques, religieux ou militaires...)
- des associations de défense de l'**identité culturelle** (langues locales, chants traditionnels, arts et coutumes...)
- des associations de défense de l'**identité environnementale** (paysages, forêts, lagunes...)

Remarque

Chacune de ces fonctions pourrait faire l'objet, au moins, du point de vue des principes sinon d'une pratique, d'une évaluation. Pour qu'il y ait pratique encore faudrait-il qu'il y ait des techniques disponibles et une information mesurable.

Manifestement, ces fonctions sont l'occasion d'apparition de surplus économiques et sociaux, puisque ces organisations permettent d'éviter les situations de crise par leur action préventive et réflexive.

La mesure de ces surplus, est conditionnée par la disposition d'outils ou la possibilité de les élaborer. Quand à l'information, le plus souvent qualitative, elle exige pour être utilisable, d'être d'abord collationnée à partir d'indicateurs adaptés, puis quantifiée pour devenir opérationnelle.

La mesure du capital social fera l'objet d'une analyse ultérieure⁸, un essai de formulation et de mesure original de l'utilité sociale sera également présenté au chapitre 26.

⁸ Chap 25